

Riom, le 06 Juillet 2026

Madame Monique BONNARD
12 boulevard Thermal
63100 CLERMONT-FERRAND

En LRAR

AFFAIRE : **Monique BONNARD Lionel DUVAL**
N° RG : N° RG 26/00042 - N° Portalis DBVU-V-B7K-GQ4M - Recours contre ordonnance de taxe d'honoraires avocat
OBJET : **CONVOCATION** - article 177 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991.

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que le recours que vous avez formé contre la décision rendue par le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de clermont ferrand le 20/05/2026 concernant les honoraires de Maître **Lionel DUVAL**, avocat, a été enregistré, et je vous invite à comparaître :

à l'audience du 17 Septembre 2026 à 14 H 30

devant Monsieur le Premier président de la cour d'appel de RIOM dans le bureau du premier président

La procédure est orale, sans représentation obligatoire. Cela signifie que vous pourrez vous expliquer vous-même oralement en vous présentant à cette audience. Vous pouvez également vous faire assister ou représenter par un avocat.

Je vous informe par ailleurs que votre recours est communiqué à Maître **Lionel DUVAL**.

Je vous prie de croire, Madame, à ma respectueuse considération.

P/ Le greffier en chef



Riom, le 06 Juillet 2026

Monsieur Michel BONNARD
12 boulevard Thermal
63100 CLERMONT-FERRAND

En LRAR

AFFAIRE : **Monique BONNARD Lionel DUVAL**
N° RG : N° RG 26/00042 - N° Portalis DBVU-V-B7K-GQ4M - Recours contre ordonnance de taxe d'honoraires avocat
OBJET : **CONVOCATION** - article 177 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le recours que vous avez formé contre la décision rendue par le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de clermont ferrand le 20/05/2026 concernant les honoraires de Maître **Lionel DUVAL**, avocat, a été enregistré, et je vous invite à comparaître :

à l'audience du 17 Septembre 2026 à 14 H 30

devant Monsieur le Premier président de la cour d'appel de RIOM dans le bureau du premier président

La procédure est orale, sans représentation obligatoire. Cela signifie que vous pourrez vous expliquer vous-même oralement en vous présentant à cette audience. Vous pouvez également vous faire assister ou représenter par un avocat.

Je vous informe par ailleurs que votre recours est communiqué à Maître **Lionel DUVAL**.

Je vous prie de croire, Monsieur, à ma respectueuse considération.

P/ Le greffier en chef

